

# KS'GRILL

## LES + PRODUITS :

**Actions :** Dissout les graisses de divers matériels de cuisine et éléments de cuisson très incrusté par l'huile

**Parfum :** Sans



### PROPRIÉTÉS :

- Détergent très alcalin à fort pouvoir désincrustant.
- Dissout les graisses et les salissures carbonisées, les maintient en suspension jusqu'au rinçage.
- Utilisé pour le nettoyage et le dégraissage des fours, grills, friteuses, paniers, éléments de cuisson, ustensiles et matériels divers très incrustés par l'huile (attention vérifier les contre-indications des fabricants).



### MODE D'EMPLOI :

#### FOUR / GRILL / MATÉRIEL :

- Diluer 10% du produit dans l'eau
- Pulvériser pur sur les surfaces froides, tièdes ou chaudes sans dépasser les 60°C ou faire tremper
- Laisser agir quelques minutes puis rincer à l'eau claire
- Renouveler l'opération si nécessaire.

#### FRITEUSE :

- Vider la friteuse puis la rincer à l'eau chaude
- Faire un bain à l'intérieur de la friteuse en diluant K'S GRILL à raison de 5 à 20 g/l d'eau suivant le degré d'encrassement.
- Le bain doit correspondre aux 2/3 du volume de la friteuse
- Mettre la friteuse en marche et porter à ébullition, laisser refroidir puis rincer à l'eau claire



### CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

**Aspect :** Liquide limpide brun

**pH :** 12.5

**Densité :** 1.3 +/- 0.01

**Parfum :** Sans

**Stockage :** Pour une conservation optimale jusqu'à la DLU, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.

**Contient parmi d'autres composants (règlement (CE) N°648/2004) :** inférieur à 5 % : agents de surface non ioniques, EDTA et sels.



### CONDITIONNEMENT / PALETTES :

Bidon de **5L**. Réf. 002001605 - 128 bidons/palette



### PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

**PRODUIT STRICTEMENT PROFESSIONNEL.** Tenir hors de portée des enfants. Formule (N°0016) déposée au centre anti-poison européen (PCN). N° de téléphone en cas d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59. Fiche de données de sécurité disponible sur [www.hydrachim.fr](http://www.hydrachim.fr). Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

*Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité. Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rinçage obligatoire.*

